



# Action Sociale

## Où en est-on dans la mise en place du Comité des Œuvres Sociales ?

Le 16 janvier 2019

*Elu.e.s depuis le 6 décembre 2018 au Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales (COS) sur la liste CGT, nous vous devons de vous informer sur l'état d'avancement de la mise en place de celui-ci.*

### **Des élu.e.s régionaux en attente de désignation par la Présidente**

---

Structure associative, le conseil d'administration est composé à parité d'élu.e.s représentant le personnel et d'élu.e.s représentant la Collectivité. Les agents ont élu leurs représentants lors des élections spécifiques voulues par l'administration qui se sont tenues le 6 décembre 2018.

Or, à ce jour, **la Collectivité n'a toujours pas désigné ses représentants**. De ce fait, nous sommes dans l'impossibilité d'adopter les statuts du COS, d'élire les responsables de l'association et d'entreprendre toutes les démarches administratives utiles et nécessaires au bon fonctionnement de la structure alors que la décision de création du COS au 1er janvier 2019 a été validée par la majorité lors de l'Assemblée Plénière de novembre 2018.

### **Aucune visibilité sur la subvention 2019**

---

Lors de la rencontre avec la Présidente en septembre 2018, il nous avait été annoncé une subvention prévisionnelle de **4.2 millions d'euros pour les 7300 agents de la Collectivité**.

**Ce montant prévisionnel ne permettant pas une harmonisation de l'action sociale par le haut**. Nous avons obtenu de la Présidente une revalorisation de cette subvention. Or à ce jour, nous n'avons pas de la part de la Collectivité de nouveau montant prévisionnel.

Ne connaissant pas le montant de cette subvention, il nous est difficile de pouvoir d'envisager la construction d'une action sociale.

Par ailleurs, **nous sommes toujours en attente de données chiffrées demandées à la Collectivité depuis le 21 décembre 2018** telles que le nombre d'enfant par tranche de QF pour les différentes aides ; le nombre d'agents par tranche pour les chèques vacances ; le coût des fêtes organisées par Toulouse et Montpellier pour les arbres de Noël ; le montant des aides pour les activités sportives...

### **Un programme d'activités à définir**

---

L'action sociale n'est pas un supplément d'âme de la Collectivité. Elle contribue au bien-être des agents de la Collectivité et des ayants droits. **L'enjeu est bien évidemment d'apporter un soutien réel au pouvoir d'achat de chacun**. Mais au-delà, l'action sociale est un moyen pour renforcer l'offre de vacances, de loisirs et de culture, autant de vecteurs permettant l'émancipation de chacun d'entre nous. C'est l'engagement que la CGT a pris et qu'elle tiendra en tant que première organisation syndicale élue au COS.

**Cette situation où rien n'a été anticipé par la Collectivité ne doit pas pénaliser les agents**, Nous avons saisi par courrier intersyndical la Présidente sur cette situation, lui demandant de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le COS puisse se mettre en place sans délais. Une réunion est planifiée le 21 janvier prochain. Vous pouvez compter sur vos élu.e.s CGT

**Les élu.e.s CGT du Comité des Œuvres Sociales**

1